Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 38 (1974) **Heft**: 149-152

Artikel: Concordances lexicales entre Girart de Rousillon et les Légendes et

Miracles francoprovençaux

Autor: Stimm, Helmut

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399593

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONCORDANCES LEXICALES ENTRE GIRART DE ROUSSILLON ET LES LÉGENDES ET MIRACLES FRANCOPROVENÇAUX

On sait combien de contributions et de découvertes la lexicologie francoprovençale et, grâce à ces recherches, quel enrichissement substantiel la lexicologie romane doivent à Pierre Gardette, trop tôt disparu. Au delà de ses propres travaux dans ce domaine il n'a jamais cessé d'inviter les francoprovençalistes à poursuivre le but que lui-même avait fixé au Colloque de Strasbourg en 1961 : le projet d'un glossaire du vieux francoprovençal. A cette occasion il a fort bien caractérisé l'état actuel en disant : « La situation du francoprovençaliste est très différente de celle du romaniste qui s'occupe des dialectes d'oïl ou d'oc. Ces dialectes, qui ont une littérature, ont intéressé depuis longtemps les lexicographes et les auteurs de glossaires. ---Lorsqu'il s'agit du francoprovençal au contraire nous sommes démunis ». (RLiR 26, 1962, p. 388). Ce ne sont pas seulement les spécialistes du francoprovençal qui se ressentent de cette situation. Dans la mesure où l'on commence, ou recommence, d'examiner à nouveau les problèmes de la localisation de textes littéraires du moyen âge, et que l'on se propose — à juste titre — de le faire à l'aide de critères lexicologiques, on rencontre de grandes difficultés lorsqu'on veut sortir des domaines d'oïl et d'oc proprement dits.

Par un travail exécuté avec une solidité et avec une exactitude exemplaires, les « Lexikalische Untersuchungen zu Girart de Roussillon », M. Max Pfister a su satisfaire à une exigence formulée il y a bientôt 40 ans par J. Jud : « Solange aber der lateinische Wortschatz des Girard de Roussillon nicht nach wort-geographischen Gesichtspunkten untersucht ist, halte ich jegliche Lokalisierung isolierter provenzalischer Wörter germanischer Herkunft für verfrüht und auch anfechtbar. » (Vox Romanica 2,2) La tâche d'étudier le lexique de provenance latine de Girart de Roussillon a été accomplie à la perfection par M. Pfister. Il a pu démontrer de façon convaincante

508 H. STIMM

que les traits linguistiques du *Girart original* qui peuvent être localisés appartiennent à une région qui comprend la partie méridionale du franco-provençal et la partie nord-est du domaine provençal, et dont le centre était constitué par les villes de Lyon et de Vienne ¹. Mais on s'aperçoit aussi combien il a été difficile et laborieux, faute d'instruments lexicographiques adéquats, de découvrir et d'illustrer les affinités lexicales entre la langue de *Girart de Roussillon* et le vieux francoprovençal.

Dans les lignes qui suivent je me propose d'apporter quelques additions et confirmations aux recherches et aux résultats de M. Pfister. Elles proviennent du lexique des Légendes en prose et du Mariale qui ont été rédigés vers 1220-1230 dans la région de Lyon ². Pour la présentation des matériaux lexicaux il semble être convenable de distinguer trois groupes : 1° Concordances concernant le type étymologique ou le type de formation du mot. 2° Concordances concernant l'évolution d'un sens particulier. 3° Concordances concernant des critères d'ordre phonétique, morphologique, ou morphosyntaxique. A l'intérieur de ces trois groupes, la présentation suit l'ordre alphabétique de l'ouvrage de M. Pfister, auquel il faut aussi se rapporter pour les indications bibliographiques et les abréviations. Les « Lexikalische Untersuchungen » seront citées par « LU ».

ı.ı. asetge m. 'siège, blocus ', LU p. 264, FEW 11, 411 SEDICARE.

Ce substantif est attesté une fois dans le ms. P (le ms. O offre à cet endroit siege). Jusqu'ici il n'a ses pendants qu'en ancien provençal. On peut cependant produire un exemple aussi pour le vieux francoprovençal. Dans le miracle nº LXXVII on lit ³:

- 1. Max Pfister, Lexikalische Untersuchungen zu Girart de Roussillon. Max Niemeyer Verlag, Tübingen 1970. (Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, 122. Heft). Cf. aussi M. Pfister, RLiR 34, 1970, p. 319: « C'est la géographie linguistique qui fut décisive pour la localisation du Girart original dans la région de Vienne. Quatorze mots conservés dans les deux manuscrits O et P permirent de dégager une zone limitée qui comprend le Lyonnais, le Dauphiné, le Forez, l'Auvergne et le Velay. »
- 2. Pour les détails bibliographiques (éditions, abréviations, numérotage etc.) je me permets de renvoyer aux indications données dans les articles « Mots francoprovençaux dans le Mariale du manuscrit Bibl. Nat. fr. 818» (Mélanges de linguistique et de philologie romanes offerts à Mgr Pierre Gardette, Strasbourg 1966, p. 439-441) et « Notes sur le lexique de l'ancien francoprovençal » (Études de langue et de littérature du Moyen Age offertes à Félix Lecoy, Paris 1973, p. 552, n. 3).
- 3. Il a fallu corriger légèrement l'interponction employée par l'éditeur H. Kjellmann.

Rois Musilimis que j'ai dit Un grant ost de gent concullit, Que fit venir parmi la mer E par terre. E par assege Icele cité, qui est tant noble, Que l'un claime Costantinoble A avironé et enclos, Si que nus n'en saut, tant seit os.

(LXXVII, 15-22; ms. asgesege)

Le sens de 'siège, blocus' est tout à fait clair dans ce passage. Des négligences à l'égard de l'assonance (ou de la rime) telles que *mer* : *assege* ne sont pas inconnues dans les *Miracles*. (Peut-être aussi que le copiste a sauté deux vers.)

1.2. decha f. 'qualité', LU p. 363.

Ce mot que M. Pfister attribue au *Girart original* n'est attesté jusqu'ici qu'en ancien provençal sous les formes *deca*, *deicha*, *decha*. Le miracle XL en fournit une attestation au pluriel :

Uns vilains mal enseignez ert, De males *deches* enthachiez, Gaaigneres de terre estoit, En malvais faiz mout s'entendoit.

(XL, 1-4)

Le sens de 'qualité, habitude 'convient aussi dans ce passage qui transmet le seul exemple connu en ancien francoprovençal. Dans un autre miracle, on trouve un dérivé, apparemment le participe passé d'un verbe [endechier] :

El conte de Flandres avoit Une abbaesse, qui estoit D'autes genz et d'aute lignie Et de bones mors *endechie*.

(I, I-4)

Malheureusement il n'a pas encore été possible de trouver une étymologie satisfaisante à ce mot, cf. LU p. 363 : « Eine Interpretation als Verbalsubstantiv zu CADERE ist unglaubwürdig ($FEW\ 2$, 29 ---) ». M. Pfister ne méconnaît pas non plus la difficulté qu'il y aurait à expliquer le d- initial, si

l'on voulait rattacher *deca*, *decha* à l'ancien français *teche* ' qualité, marque distinctive ' (*FEW* 17, 293, got. TAIKNS) ¹.

1.3. die m. 'jour', LU p. 382, FEW 3, 71 DIES.

Le continuateur de vlt. DIA est fréquemment employé dans les mss. O et P, et M. Pfister peut constater qu'il appartenait déjà au *Girart original*. D'attestations sporadiques dans les anciens textes du domaine d'oïl, il conclut que c'était le long de la ligne de la Loire que s'étaient différenciées à l'origine les aires de DIES et de DIA. On n'est donc pas surpris de rencontrer die aussi dans un texte de l'ancien francoprovençal:

Jo vos amonesto, seignor, Que vos a nostron salveor Et a sa douce mere Marie Servis et de nuit et de *die*.

(LXXIV, 233-236)

Les Miracles offrent également des exemples de di, cf. a chacun di (: servi p. p., LXXIV, 98), nuit et di (: celi, LIX, 159), e nuiz e dis (: servis, XXVIII, 14), mainz dis (: prist, XXXVI, 20). Il semble que les Légendes en prose ne connaissent que jor(n), qui n'est pas étranger non plus aux Miracles (tote jor, LIX, 133; tota jor, LIX, 440; toz jorz, LXXIII, 147 etc.). Il faudrait encore faire une statistique critique de l'emploi de ces trois formes.

1.4. enseinere f. 'enseigne, drapeau', LU p. 412, FEW 4, 715 INSIGNIA.

Le mot est attesté dans O et dans P. D'après LU ensenhiera f. 'enseigne, bannière 'ne se rencontre qu'une seule fois en ancien provençal, v. Raynouard 5, 299. Le miracle nº LIX offre un exemple également isolé en ancien francoprovençal:

Venez a la Virge, venez, Tuit li dreiturer acorrez, Quar ceste porte la bannere De justice et l'enseignere.

(LIX, 19-22)

Le sens est tout à fait clair, et pour la question de la localisation du *Girart original* on pourrait aussi bien se prévaloir du mot francoprovençal que du mot provençal.

1. A côté de [endechier] on rencontre aussi [entechier] dans le Mariale, cf. de bones mors entechez (III, 9); entechiez de feu d'enfer ni maaignez (XV, 15-16). Dans Joufroi entechier signifie 'garnir, munir'.

1.5. essems adv. 'l'un avec l'autre', LU p. 445, FEW 4, 716 INSIMUL.

Au sujet des 17 attestations de ce continuateur de insimul M. Pfister écrit p. 446: « Diese eindeutig altprovenzalische Form ist nur in der Handschrift P bezeugt. » Et il complète la série des exemples de ce type qu'il a donnés dans Vox Romanica 22, 1963, p. 4 par une longue liste d'autres attestations en ancien provençal. Parmi les différentes variantes graphiques se distinguent comme principales les formes essems, ensemp, ensemps, essemps, esems, ensemp, mais il y a aussi des variantes avec -n- au lieu de -m-: ensenz (Jaufre), ensens (Folquet), esens (XIIIe s., R 83, 177). La forme ensens se rencontre aussi plusieurs fois dans le ms. O, à côté de ensans et ensanz, v. le glossaire de l'édition de M^{11e} Hackett p. 718. Mais M. Pfister n'en fait pas état dans LU. Or, en dehors des sources provençales, ensems est attesté deux fois dans la Passion du Christ (v. 228 et 233), ensens une fois dans une traduction de Pyrame et Thisbé en vers français du XIIIe siècle (TL 3, 526), dont je ne connais pas de critère de localisation. Finalement, les formes de ce type sont assez fréquentes dans les Légendes et Miracles, cf. p. ex.

```
--- et tenderont lor mains vers lo ciel et distront tottes ensens de net cor : (P 12, 9-10)
```

Et por co que plus saintiment Puisses dire cest preiement, Appella *ensens* les serors, Dont tu es garda com pastors.

(LXXIII, 253-256)

Cf. encore: il s'en alleront ensens a la maison del proost $--\cdot (M 44,2)$; Quant il s'en alavont ensens, --- (P 4, 1); Et qant il furont ensens, --- (Q 12,2); --- que li maris et li moillier orent ita ensens, --- (R 6, 8). On trouve une fois esens (ms. & sens, N 16, 19), la variante du ms. 423 est ici ensems. Une forme avec -m- se rencontre aussi dans le ms. 818: Domentres que li dui apostre parlavont ensem en ebreu, --- (G 39, 1).

Les variantes ensems etc. | ensens etc. du continuateur de INSIMUL, sans -l, mais avec, en général, -s adverbial étaient donc pratiquement limitées,

⁽lat.: --- et expandentes manus suas ad celum mundo corde unanimes dixerunt:)

⁻⁻ que issi com nus aven ita *ensens* en cesta chaitiva via, que nos seiams *esens* glorifia el celestial regno. (Q 18, 8)

⁽lat.: --- ut quomodo communicavimus *in unum* in hac vita miserabili --- ita *simul* simus in illa beatissima vita.)

au moyen âge, aux domaines d'oc et francoprovençal ¹. Et pourquoi ne pas considérer la variante *ensens* du ms. O, qui est aussi la forme francoprovençale, comme la forme propre au *Girart original*?

1.6. estier prép. 'en dehors de, hormis, sans compter', LU p. 449, FEW 3,328 EXTERIUS.

Cette préposition est employée dans le ms. P et est assignée par M. Pfister au Girart original, bien que le ms. O offre à sa place le type estre(s) < EXTRA (FEW 3, 330). M. Pfister en apporte beaucoup d'attestations en ancien provençal et suppose que apoit. esters 'excepté, hors', abourg. estiers (Joufroi 4578) et afr. estier (Livre d'Enanchet) sont empruntés à l'ancien provençal. Mais EXTERIUS a aussi des continuateurs en vieux francoprovençal, comme l'a déjà montré Pierre Gardette, RLiR 24, 1960, p. 119-120, où sont donnés trois exemples de ester(s) provenant des Légendes en prose et un exemple de etier dans les Œuvres de Marguerite d'Oingt. La forme ester(s), sans diphtongaison de l'e accentué, ne doit pas être considérée comme une forme savante ou empruntée aux parlers d'oc, comme le suppose Pierre Gardette l. c. p. 120. Dans les Légendes et Miracles, -ers continue aussi -ERIU + -s, cf. mesters (A 18, 30); mosters (II, 16); chaitivers (B 14, 8), v. Studien zur Entwicklungsgeschichte des Frankoprovenzalischen, 1952, p. 136. Une seconde main a corrigé esters dans D 25,2 et K 53,3 en estres.

1.7. foras adv. 'dehors', LU p. 475, FEW 3, 700 FORAS.

Cet adverbe qui continue lat. FORAS est attribué par M. Pfister au *Girart original*. Dans la Galloromania ce n'est que le Midi qui paraît avoir conservé cette forme, v. les représentants en ancien provençal cités LU p. 476. Les exemples correspondants du ms. O présentent l'évolution de -AS > -es. Or c'est exactement la forme *fores* qui est attestée une fois dans le *Mariale*:

Quant l'arme fu *fores* de cors Li angel i furent tantost, Et li diable autresi,

(XXII, 62)

(lat. : Anima vero eius a corpo [sic] recedente, affuerunt angeli simul et demones iniqui.)

I. Cf. FEW 4, 717, n. I : « In Südgallien scheint das auslautende l früh verloner gegangen zu sein. Das -s ist das normale adverbiale -s ».

Il est vrai qu'ailleurs for est employé par le traducteur des Légendes et Miracles, p. ex.

Tant but la qu'en cuidet a po Que de son sen fut saillis for.

(LXIX, 9-10)

Mais la forme « méridionale » ne lui était pas inconnue.

1.8. ombree f. 'endroit ombragé', LU p. 589, FEW 14, 23 UMBRA.

M. Pfister considère cette forme qui se trouve seulement dans le ms. O (v. 4530) comme un emprunt à l'afr. *ombroie* f. 'endroit ombragé'. Il y a cependant la possibilité de l'identifier comme un mot francoprovençal. Dans la légende K 61, 10 on lit:

Tot entor la cité comandet a faire granz ramees et granz humbres, a tendre pavaillons et tentes en diverses maneres.

Ici humbres traduit umbracula du texte latin. On serait tenté d'y voir le pluriel de ombre. En effet, Levy cite (Suppl. Wb. 5, 480) un passage (Apost. Gesch. 18,3) où ombra semble avoir le sens de 'auvent, tente ':

Mais eran de la art de far tendas et *ombras*. (lat. : erant autem scenofactoriae artis.)

Mais Levy lui-même met en doute la justesse de la forme ombras et se demande s'il ne faut pas la corriger en ombrals, car ombral, -alh est attesté en ancien provençal. La nécessité d'une pareille correction n'existe pas pour la forme humbres des Légendes, car -es peut très bien représenter -ATAS, cf. -ATAS > -es dans le participe passé: assembles (I 30, 15); degastes (M 15, 6); enbrases (T 26, 1); aportes (Z 19, 13) etc. Et humbrés = *humbrees (en ancien français) correspondrait en tant que pluriel à *ombrá = ombree (singulier) du ms. O de Girart, et cette dernière forme pourrait être classée, pour la formation du mot, comme élément francoprovençal.

I.g. poderos adj. 'puissant', LU p. 624, FEW 9, 234 POSSE.

L'ancien français ne possède pas un dérivé comparable à *poderos*, qui est attesté en ancien provençal, et qui appartient avec certitude aussi au *Girart original*, v. LU p. 624. Il est d'autant plus remarquable que le *Mariale* francoprovençal en contienne également un exemple :

Revue de linguistique romane.

En ses sains est mervillous Nostre syre et *poderous*,

(XXIX, 187; ms. poerous)

Il ne peut pas y avoir de doute que po(d)erous signifie 'puissant'. La forme originale du texte semble avoir été telle qu'on l'attendrait en franco-provençal, c'est-à-dire sans la consonne intervocalique -d- < -T-; le -d- a été ajouté apparemment par une seconde main.

1.10-15.

M. Pfister lui-même a déjà relevé, dans LU, un certain nombre de concordances entre le lexique de *Girart de Roussillon* et celui des *Légendes en prose*. Voici celles qui appartiennent au premier groupe :

- 10. cincain adj. 'cinquième', LU p. 329, cinquein (F 15,13) 1
- II. entrages m. pl. 'entrées', LU p. 413, entrago (N 15, 10; à ajouter M 66, 8; Y 5, 7)
- 12. per que adv. 'pourquoi', LU p. 613, per quei (N 5,5)
- 13. (a terriene 'a terre'), LU p. 699, homes terrians (N 2, 11), flamma terriana (Q 7, 26), à ajouter choses terrianes (G 13, 20)
- 14. venres m. 'vendredi', LU p. 724, vendros (K 48, 10-11, los mercros et los vendros)
- 15. voiant (de) adj. 'privé de', LU p. 735, voianta f. 'vide' (T 3, 33).
- 2.1. conduit m. 'vivres, provision d'aliments', FEW 2, 1025 CONDUCERE.
- M. Pfister mentionne, LU p. 342, deux significations de conduit m., ro 'chef, guide', 2° 'sauf-conduit, sauvegarde'. Il voit dans l'emploi de l'un et de l'autre mot un emprunt à l'ancien français. Cependant on se demande pourquoi une troisième acception très caractéristique, celle indiquée ci-dessus, et qui est pourtant propre au lexique provençal, n'est pas étudiée par l'auteur. Le sens 'vivres, nourriture, provisions de bouche' etc. convient aussi et parfois mieux que celui de 'convoi de vivres 'à tous les passages indiqués dans le glossaire de l'édition de M¹¹e Hackett. Est-ce que M. Pfister n'a pas traité cette signification du mot parce que dans le FEW il est enregistré aussi bien comme « afr. » que comme « apr. », et serait donc à

^{1.} Dans la même légende, on trouve encore settem (F 15, 14); oiten (F 15, 16); noven (F 15, 16); disein (F 15, 17); unzein (F 15, 17); dozein (F 15, 18).

considérer comme commun aux deux langues gallo-romanes? Mais la source d'ancien français du FEW est sûrement l'exemple cité dans Godefroy 2, 230, qui provient du Roman de Thèbes. Or, M. Pfister lui-même énumère, LU p. 103, une série de concordances lexicales entre le Roman de Thèbes et Girart de Roussillon qu'il interprète dans le sens d'une dépendance du Girart au Roman de Thèbes. Mais en vue de la répartition géographique de conduit 'provision d'aliments' on devrait conclure plutôt à un rapport inverse de dépendance. Les autres attestations connues, en dehors de l'occitan, proviennent de Florimont, dont l'auteur est originaire de la région lyonnaise 1, et de Joufroi, dont la localisation a été définie récemment dans la nouvelle édition critique publiée par Percival B. Fay et John L. Grigsby: «--- les particularités du texte trahissent un lieu d'origine dans le sud-est, peut-être dans l'aire francoprovençale » (p. 48). A ces sources il faut ajouter les nombreuses attestations dans les Légendes et Miracles, dont M^{11e} Horiot a déjà noté quelques-unes (TLL VI, I, 1968, p. 176), p. ex.

Mos sire sainz Blaivos en rendeit graces a Deu et beneït lo *conduit* et mengeit --- (P 7, 6-7)

(lat. : Gratias vero agens sanctus ille benedixit et gustavit ex eis [= terrae fructibus].)

--- et non ai au fan ne sei, ne no sai aua sustenua de negun terrenal conduit, mais sai toz jorz oua saolla des sues conduz de la celestial via.

(R 30, 8-10)

(lat. : --- non esuriens nec scitiens nec terreno aliquo sustentata fomento sed suavissimis celestis vite pabulis saciata.)

Cf. encore conduit dans B 7,20; F 29, 10; I 13, 26; XIII, 6; XV, 111; XXVI 41 ('cibum'); LXXI, 23; conduiz, pl., cas rég., F 12, 12; Q 19, 2; R 5, 7; R 26, 6; conduz R 25, 7. On a donc à faire à un mot qui est, au moyen âge, en dehors du domaine occitan, répandu seulement dans le Sud-Est et surtout en francoprovençal — à l'exception de l'attestation dans le Roman de Thèbes.

2.2. pensement m. 'souci', LU p. 609, FEW 8, 195 PENSARE.

Le sens particulier de 'souci' que présente ce dérivé de PENSARE dans un passage du *Girart* (O 8429, P 7455) se rencontre, d'après M. Pfister, avant le xv^e siècle, seulement en ancien provençal (*pensamen*, *pessamen*, *pensament*). Il y a cependant un exemple aussi dans les *Légendes*:

1. Cf. LU p. 89 et p. 344; Brigitte Horiot, « Traits lyonnais dans *Florimont* d'Aimon de Varennes », *Travaux de Linguistique et de littérature*, VI, 1, Strasbourg 1968, p. 169-185.

Tuit sont en pensament de lor propres fais.

(Q7, 15)

(lat.: Omnes enim propriis sarcinis solliciti sunt.)

Cette évolution du sens aussi en francoprovençal se trouve confirmée par un adjectif, dérivé de *pensament*, qui est attesté dans une autre légende :

Domentres que elles vendiont lor joieux et lor choses et lors possessions, cel qui l'avit forma a mulier ou aprit, et fu mout pensamentous ---.

(X 2, 18; lat. « sollicitus »)

Un adjectif en -osu ne semble pas être attesté jusqu'ici ni en ancien provençal ni en ancien français; le FEW 8, 196 n'en fournit qu'un seul représentant en occitan moderne: Alais pensamentous. En ce qui concerne le substantif il faut pourtant rappeler maintenant qu'au tome 7 du TL, p. 667, l. 35-37, est mentionné un exemple de afr. pensement avec le sens de 'Sorge' ('souci'). Le passage en question provient de la Branche des royaux lignages, dont l'auteur, Guillaume Guiart, est né, selon Gröber, Grundriss II, p. 764, à Orléans, mais a vécu plus tard, au début du XIIIe siècle à Paris.

A ces deux exemples du deuxième groupe de concordances il faut encore ajouter un troisième, noté déjà par M. Pfister, LU p. 721:

- 2.3. vas m. 'cercueil, tombeau' vas 'cercueil' (G 42, 7; G 42, 11; O 9, 9), 'tombeau' (D 31, 11).
- 3.1. clardat f. 'lumière, éclat lumineux ; éclat de ce qui brille', LU p. 332, FEW 2, 739 CLARITAS.

Le ms. O n'offre que clartat, la forme syncopée de bonne heure, tandis que P présente plusieurs fois la forme clardat avec syncope tardive, qui est propre aussi à l'ancien provençal. Le traitement de mots tels que sanitate > sanda (F 24, 19; M 44, 14), Christianitate > crestianda (M 52, 5) dans les Légendes et Miracles laisserait supposer que Claritate y serait représenté par clarda. Mais une forme clardé — avec la terminaison francisée — n'est attestée qu'une seule fois dans la version du ms. fr. 423 du Miracle de Théophile (= n° LVIII, dans Bartsch-Horning c. 481, 36):

Toz jors la *clardé* esgarda Del vout de la douce Marie

Le ms. fr. 818 a dans ce passage clarté. Et clarta est toujours la forme des Légendes, p. ex. K 26, 13; M 21, 7 etc.

3.2. **conquesut** p. passé de *conquerre* 'conquérir', LU p. 344, FEW 2, 1058 CONQUIRERE.

Au sujet de cette forme analogique du participe passé de conquerre, M. Pfister constate: « Das Partizipium conquesuz, das auf GirOrig zurückgehen muss, da es in O und P im Reim und im Versinnern vorkommt, kann als typische Form für GirRouss bezeichnet werden ». Cette forme ne se rencontre que rarement en ancien provençal, M. Pfister mentionne conquesut (Aigar 964) et comquezut (CroisAlb 1703). Il a découvert un exemple dans Godefroy, qui provient de Florimont et qui par là est à considérer comme francoprovençal. Dans l'édition de cette œuvre, Alfons Hilka a enregistré (p. XXXVI) conquesus: vestus v. 1329, conquesue: Macemue v. 1207, et aussi quesu: perdu v. 8411 (cf. LU p. 344 n. 88!). Il est possible d'apporter une autre attestation pour l'ancien francoprovençal:

Un jor avint qu'il s'apensa Et dedenz son cuer li menbra

De sa mort et del jugement Et del gries enfernauz tormenz, Qu'em mal vivre ot conquesu, Et dels granz biens que ot perdu.

(XXIII, 23-30)

Ailleurs dans les Légendes et Miracles on trouve la forme conqueru du participe passé, p. ex. D 19, 11; H 11, 2; LIII, 33; conquerus E 8, 27¹.

3.3. **nei** f. 'neige', LU p. 580, FEW 7, 156 NIX.

La forme nei < NIVE s'oppose à l'ancien français neif et à l'ancien provençal neu. M. Pfister en note plusieurs exemples en ancien francoprovençal. Cette forme est attestée aussi dans les Légendes et Miracles:

Li pellerins — — trova l'enfant de trop belle estature et blans come *nei*, — —.

(R 21, 2)

(lat. : Peregrinus --- invenit puerulum staturae pulcherrimae vivum [le traducteur a lu *niveum* !].)

Et en sa main destre tenoit Un mantil, qui est plus blans de *nei*.

(LXIX, 24-25)

1. Cf. aussi queru (X 5, 13; L 27, 47; XVIII, 63; LIX, 131); aqueru (K 71, 22); requeru (P 14, 14).

- 3.4. **paviment** m. 'assemblage de pierres taillées en cubes, qui couvrent une cour, etc.', LU p. 605, FEW 8,80 PAVIMENTUM.
- M. Pfister croit pouvoir revendiquer ce mot savant pour le *Girart original* et constate que le -i-, à l'opposé du -e- dans l'ancien français *pavement*, est caractéristique de l'ancien provençal. Cependant il est normal aussi en vieux francoprovençal, cf.

--- et cil qui se gisiont el *paviment* et no poiont alar, se trainavont a les mans coitousament ---. (Q 17, 3)

(lat.: -- etiam qui in *pavimento* iacebant et ambulare minime poterant reptantes manibus suis festinabant ---.)

En la terre feroit sovent De son chief et el paviment.

(LVIII = Bartsch-Horning c. 481, 31-32)

Un traitement phonétique analogue peut encore être observé dans d'autres cas qu'offre le lexique des Légendes et Miracles, cf. consentiment (XX, 52); assentiment (N 10, 15; ms. fr. 423 assintement; N 1, 8) à côté de assintement (XLV 23), assintemant (LXXIV, 80). En ce qui concerne la voyelle prétonique interne, ces textes offrent donc un mélange de formes du type provençal (apr. asentimen, consentimen) et du type français (afr. assentement, consentement).

3.5. pez m. 'poitrine', LU p. 616, FEW 8, III PECTUS.

M. Pfister retient cette forme qui se rencontre trois fois, mais uniquement dans le ms. O, parce qu'elle présente une monophtongue -e- qu'on peut supposer issue d'une diphtongue -ei-, et il souligne que la même graphie pez n'est encore attestée que dans un seul texte de provenance francoprovençale (SCath 2218; 2264). Le Mariale en fournit un autre exemple:

Li pecheor lor *pez* batant ! (LII, 75) (« Que les pécheurs battent leur poitrine ! »)

Ailleurs dans les Légendes, PECTUS apparaît sous la forme peiz (M 6,4).

3.6. prendre a marit 'épouser', LU p. 556 (632), FEW 6, 355 MARITUS.

Cette locution, avec la préposition a, remonte d'après M. Pfister au Girart original. Abstraction faite de l'exemple que fournissent les trois mss. O, P, L, elle n'est attestée jusqu'ici que dans Florimont. On peut ajouter un autre exemple qui se rencontre dans les Légendes:

--- si jo *prenin a mari* homen mortal --- (X 2, 5) « Si j'épousais un 'homme 'mortel »)

La présence de la locution *prendre a mari* dans les *Légendes en prose* a d'autant plus d'importance que c'est un des traits lexicaux qui déterminent la localisation du *Girart original*, cf. LU p. 78-81.

3.7. retener v. a. 'retenir', LU p. 659, FEW 10, 333 RETINERE.

A propos de l'infinitif en -er de ce verbe, qui se trouve quatre fois dans O (trois fois en concordance avec P) M. Pfister écrit : « Die Endung dieses zweimal im Reim belegten Verbums weist eindeutig auf apr. retener gegenüber fr. retenir, das nur je einmal im Versinnern (P 1920; O 9915) vorkommt. » La rime assure et affirme cette forme de l'infinitif également pour la langue du traducteur des Miracles:

Lo num qu'il avoit conqueru Por son avoir que ot despendu S'esforçave de *retener* Por despendre l'autrui aver.

(LIII, 33-36)

(« La renommée qu'il avait gagnée grâce à ses biens qu'il avait dépensés, il s'efforçait de la garder en dépensant les biens d'autrui ».)

C'est le seul cas où le texte des *Légendes et Miracles* offre un infinitif de ce verbe. Il peut certainement être enregistré comme propre à l'ancien franco-provençal ¹.

3.8. **seïr** v. n. 'être assis ', LU p. 677, FEW 11, 393 SEDERE.

3.9. veïr v. a. 'voir', LU p. 723, FEW 14, 420 VIDERE.

A côté de plusieurs représentants de la forme sezer les mss. O et L transmettent un infinitif seïr, rimant avec sospir et ferir. Dans le ms. O, on trouve aussi une fois veïr, v. 7072, où les deux syllabes sont exigées par la structure du vers. M. Pfister explique ces infinitifs en -ir par un changement de classe de conjugaison et il renvoie, à titre de comparaison, à quelques attestations isolées en ancien provençal de sezir (CroisAlb 8686; Daurel 177) et de veïr (dans un poème religieux quercinois du XIIe siècle, publié par G. de Poerck

1. L'infinitif de TENERE se présente dans les Légendes et Miracles sous la forme tenir (H 6, 11; K 3, 8; XXXI, 196 à l'intérieur du vers); je n'ai pas rencontré tener à la rime. La Somme du Code ne connaît que tenir et retenir.

dans les Mélanges István Frank, p. 512-545, et localisé par l'éditeur approximativement dans le Bas Quercy. La forme veïr est au vers 161.) Cependant, les continuateurs de CADERE, SEDERE et VIDERE ont passé à cheir, seir, veir aussi dans les anciens textes normands, picards et wallons. P. Fouché écrit au sujet de ces formes (Morphologie historique du français, le Verbe, 1967², p. 229 s.) : « Cheir a été probablement refait sur le parfait cheit < CADEDIT. A son tour, le changement de cheeir en cheër a pu déterminer celui de seeir et de veeir, qui ne différaient de cheeir que par la consonne initiale, en seïr et veir ». D'autres ont voulu partir directement de *CADIRE, *SEDIRE et *VIDIRE (v. Fouché l. c., n. 1). Bien entendu, on pourrait difficilement alléguer une influence des formes septentrionales pour justifier la présence de seir et veir dans Girart de Roussillon ou même dans les trois textes provençaux. En ce qui concerne Girart de Roussillon, ces formes s'expliquent mieux par le fait que les mêmes infinitifs en -ir se rencontrent aussi dans les Légendes et les Miracles. Mais seuls les Miracles peuvent en garantir le caractère bi-syllabique (ve-ir, se-ir, che-ir), cf.

Ou la dame seïr poit. (LXXI, 113) Por riens seïr ne se voloit. (XLI, 14)

et à la rime veïr : oïr (LXXI, 1), veïr : saillir (XXIV, 36), veïr : venir (XV, 163), veïr : plaisir (IX, 68).

Tandis que seir est uniquement attesté dans les Miracles, veir se trouve aussi dans les Légendes en prose, sans qu'on puisse prouver qu'on a à faire à un infinitif en -ir et non pas à une forme contractée de veeir (D 14, 18; K 17, 14) qui apparaît à côté de veer (D 4, 7; L 27, 49). CADERE est continué dans les Légendes par chaer (F 5, 6; H 13,3; L 16, 10), chair (W 2, 4), cheir (N 8, 7; ms. 423 chair!) et chaoir (D 23, 10; G 38,6). La coexistence de chaer et chair permet sans doute de voir dans cheir un infinitif en -ir. S'agit-il vraiment d'un changement de classe de conjugaison? On pourrait envisager une autre solution: les trois verbes ont ceci de commun que le E de la terminaison -ERE est précédé d'un -D-. Peut-être que ce -D-, passant à -đ- ou -z- avant de s'amuïr, a agi comme une consonne palatale sur le e et l'a fermé en i, ainsi qu'a agi le -c- dans PLACERE > plaisir etc. Mais ce problème devrait être étudié aussi sous d'autres aspects.

3.10. umiliment adv. 'humblement', LU p. 717, FEW 4, 511 HUMILIS.

Cet adverbe, dans la forme à quatre syllabes, n'est attesté que dans le ms. O, dans les autres manuscrits apparaît la forme « normale » à trois syllabes,

précédée par molt, qui remplace évidemment la syllabe manquante : molt umilmen dans P, molt humblement dans L. M. Pfister a trouvé un adverbe humiliment 'avec humilité 'dans Godefroy et il le considère par conséquent comme « ancien français ». Mais la source de Godefroy, la Vie Saint Jorge dans le ms. Richel. 423 (fo 93 a) est en réalité un texte qu'il faut compter parmi les traductions hagiographiques de l'ancien francoprovençal. Il s'agit de l'une des deux versions qui sont identiques aux légendes du ms. fr. 818 et qui sont contenues dans le ms. Richel. = fr. 423 de la Bibliothèque Nationale. Les variantes de ce manuscrit sont indiquées dans mon édition de la deuxième partie des Légendes en prose (Mayence 1955, p. 5, lég. N pp. 9-19, lég. S pp. 59-67). Or dans la légende N l'adverbe humiliment est attesté deux fois :

```
--- jo te preio humiliment que tu oies la raison de ton serf, ---. (N 12, 14, lat. « suppliciter », ms. 423 humiliament)
--- jo te preio, la tin bonta, humiliment que tu en cesta hora de mon suppleiement comendeisses a venir largi ploivi de ta beneison --- (N 15, 6)
```

suppleiement comendeisses a venir largi ploivi de ta beneison, --- (N 15, 6, lat. « supplex »; ms. 423 humiliment)

Les Légendes en prose transmettent aussi la forme féminine de l'adjectif qui est la base de la formation de l'adverbe :

Sa parolla ere *humili* en chastita, clara en mediocrita. (T 9, 6) (lat. : Sermo enim eius erat *humilis* in charitate, clarus in mediocritate.)

Les formes du masculin peuvent être notées plusieurs fois : humil (E 7, 7); humils (E 10, 13; K 70, 22); humilz (XXXI, 28 et 99) etc.; elles correspondent à l'ancien provençal umil. Mais les formes du féminin humili et de l'adverbe humiliment ont un aspect spécifiquement francoprovençal. C'est pourquoi l'adverbe umiliment du ms. O de Girart de Roussillon est probablement à classer parmi les éléments lexicaux qui sont décisifs pour la localisation du texte, cf. LU p. 80.

3.11-3.23.

Pour compléter cet inventaire du troisième groupe, je rappelle encore les concordances qui ont été déjà constatées par M. Pfister dans LU ¹:

1. Je n'ai pas tenu compte de dar, LU p. 361, parce que les Légendes et Miracles n'offrent jamais la forme de l'infinitif, mais seulement des formes du futur et du conditionnel, p. ex. darei l. f. (D 25, 9; H 12, 7 etc.), dara 3. (H 20, 3; M 24, 8 etc.), darit 3. c. (H 2, 8; K 68, 7 etc.).

- 11. amius m. 'ami', LU p. 244, amiu, sg., c. r. (D 18,8; G 17,2 etc.), amius, pl., c. r. (M 5, 12) etc.
- 12. basséme m. 'baume', LU p. 283, balsemo (M 11, 29)
- beins m. 'bien', LU p. 287, bein (F 26, 33), beins, pl., c. r., (P 7, 8;
 P 8, 10) etc.
- 14. chin m. 'chien', LU p. 327, chin (F 8, 9; L 3, 13), chins (F 9, 10; I 13, 27) etc.
- crestiandat f. 'loi, foi chrétienne, ensemble des peuples chrétiens', LU
 p. 355, crestianda (M 52,5)
- 16. eslez adj. 'excellent, d'élite', LU p. 441, esleit adj. (A 2, 7), p. p. (L 19, 6; T 19, 7), eleiz p. p. (A 20, 11; K 53, 10) etc.
- 17. fenne f. 'femme', LU p. 470, fenna (E 10, 14; F 12, 18; etc.)
- 18. joine adj. 'jeune', LU p. 521, joine (A 5, 21; LIX, 46), joines (F 2, 6; K 45, 2; etc.)
- 19. nes f. 'neige', LU p. 581, nes (P 11, 4)
- 20. predicaire m. 'prédicateur', LU p. 631, preagere (A 16, 8)
- 21. preis p. passé 'pris', LU p. 632, preis (G 37, 1; M 39, 53; XXX, 181 (: saveir); 473, 15 (: tei); etc.)
- 22. veiz f. 'fois', LU p. 724, veis (sg. E 12, 14; pl. B 13, 3; D 16, 4; etc.)
- 23. virgre f. 'vierge', LU p. 734, virgna (K 70, 21), virgne (S 1, 9)

Il a donc été possible de doubler le nombre — une vingtaine dans LU — de concordances entre le lexique de Girart de Roussillon et le lexique des Légendes et Miracles francoprovençaux. Les deux nouvelles attestations de (3.3) nei et de (3.6) prendre a mari(t), formes conservées dans O, P, L, d'une part, les attestations — premières ou secondaires — de (1.5) ensens, (1.8) ombree, (3.5) pez, (3.10) umiliment, formes transmises seulement par le ms. O, d'autre part, viennent confirmer la conclusion à laquelle est arrivé M. Pfister pour ce qui est de la localisation du Girart original (cf. LU pp. 77-81, où ont été pris en considération les nos 3.11; 3.12; 3.14; 3.19; 3.21; 3.22; 3.23; (2.3)). On retiendra que ce sont surtout des mots du 3e groupe qui servent à préciser la localisation.

Un autre résultat n'est pas moins important : le nombre des mots qui, dans Girart de Roussillon, n'ont leur pendant qu'en ancien provençal se trouve à nouveau diminué. Sont maintenant attestés aussi en vieux franco-provençal : (1.1) asetge/assege; (3.1) clardat/clardé (concordances avec le ms. P); ((3.9) veïr) (concordance avec le ms. O); (1.2) decha/*dechi; ((1.3) die); (1.4) enseinere/enseignere; (1.6) estier/esters; (1.7) foras/fores; (1.9)

poderos/po(d)erous; (2.1) conduit; (2.2) pensement/pensament; (3.2) conquesut/conquesu; (3.4) paviment; (3.7) retener; ((3.8) seïr) (concordances avec Girart original). Au total, en tenant compte aussi des concordances qui ont été déjà constatées par M. Pfister (1.14; 3.15 pour P; 1.11; 2.3; 3.17 pour O; 1.10; 1.12; 1.15; 3.16; (3.18); 3.20 pour Girart original) on peut relever 22-26 mots « provençaux » dans Girart de Roussillon qui ont leur pendant dans les Légendes et Miracles. Cette fois, la part du 1er groupe est un peu plus grande que celle du 3e groupe, tandis que le deuxième groupe est toujours faiblement représenté (seulement trois mots).

Mais s'agit-il vraiment de véritables mots provençaux dans les Légendes et Miracles 1, qui témoigneraient alors d'une certaine appartenance du vieux francoprovençal à l'occitan? Contrairement à une opinion qui me voudrait peut-être passionné pour une telle perspective, je dois dire que je ne suis pas de cet avis. Cependant, il faudra encore des recherches plus étendues et plus approfondies avant de pouvoir porter un jugement définitif et juste sur le caractère des affinités lexicales entre les deux anciennes langues provençale et francoprovençale, et avant de pouvoir l'étayer par des arguments probants. Une condition préalable et indispensable pour effectuer de telles recherches sur la base de tous les textes et documents linguistiques disponibles et accessibles serait ce glossaire du vieux francoprovençal qu'a proposé de mettre en chantier et qu'aurait sans doute réussi à réaliser un jour Pierre Gardette...

Munich.

Helmut STIMM.

^{1.} Comme le suggère p. ex. le titre d'un article de Pierre Gardette : « Mots provençaux dans les œuvres de Marguerite d'Oingt » (Mélanges de linguistique romane et de philologie médiévale offerts à M. Maurice Delbouille, Gembloux 1964, p. 235-247).